



2.4 EFFECTUER LA DECLARATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SUR PLUSIEURS SITES (MULTI-SITES)

Comment déclarer un ACM

Si : L'accueil de loisirs périscolaire fonctionne simultanément et régulièrement sur différents sites éloignés de quelques kilomètres. Comment déclarer cet accueil multi-sites ?

Déclarant :

L'organisateur / Directeur-trice

Auprès de Qui : DDCS ou DDCS/PP de votre département

Comment :

Connectez-vous au portail d'accès : <https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr>

Le directeur ou la directrice :

Le directeur d'un accueil « multi-sites » doit pouvoir se consacrer exclusivement à ses fonctions de coordination et de suivi des différents sites, en y assurant notamment une présence régulière. Ce responsable doit être constamment joignable et disponible en cas de sollicitations de la part d'une équipe d'animation de l'un des sites.

Chaque site sera placé sous la responsabilité d'un animateur désigné par le directeur.

La qualification des personnes encadrant un accueil « multi-sites » reste conforme aux dispositions de l'article R. 227-12. Les taux d'encadrement doivent être, quant à eux, respectés sur chacun des sites.

Étape 1 : Dans l'onglet « déclarations » de la page d'accueil TAM, vous procédez à la **déclaration d'un accueil sans hébergement**

Étape 2 :

Vous saisissez la période d'ouverture, les effectifs prévisionnels, puis cliquez sur « sélectionner un nouveau local »

Étape 3 : Sélectionnez le site d'accueil avec son numéro de local :

Procédez autant de fois que nécessaire. Exemple :

Locaux Sélectionner un nouveau local									
Numéro	Désignation	Code postal	Ville	Capacité	Capacité - de 6 ans	Emp.	Contr. Sécurité	Périodes	Stat.
640021018	Ecole Jules Ferry	64110	TOURLAVILLE	100	04		R	20-11-2013	20-11-2017
540021029	Ecole Madeleine Jean Zay	54110	TOURLAVILLE	33	33		R	20-11-2013	20-11-2017

Tout local qui accueille des enfants de moins de 6 ans doit avoir un numéro de déclaration

Veillez à respecter les capacités d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans

Étape 4 : Lors de la déclaration complémentaire, vous devez :

- ✚ renseigner un seul directeur des multi-sites, responsable de l'accueil ;
- ✚ préciser les adjoints qui occupent la fonction de référent sur chacun des sites et indiquez dans la partie « observations » leur lieu d'exercice ;
- ✚ déclarer tous les animateurs présents sur les différents sites.



Equipe d'encadrement

Prénom	Naissance	Début Activ	Fin Activ	Fonction	Diplôme	
Bruno	15/04/1978	01/07/2010	30/07/2010	Directeur	MSJS Anim	T
Julie	03/09/1988	01/07/2010	23/07/2010	Adjoint	MSJS Anim	S
Frédéric	30/01/1979	24/07/2010	30/07/2010	Adjoint	FPT Anim	S
Cédric	14/11/1978	01/07/2010	30/07/2010	Adjoint	MSJS Anim	T
Rémi	07/04/1991	01/07/2010	30/07/2010	Animateur	MSJS Anim	S
Julie	03/09/1988	24/07/2010	30/07/2010	Animateur	MSJS Anim	S
Angélique	28/12/1984	01/07/2010	30/07/2010	Animateur	BAFA	T
Frédéric	30/01/1979	01/07/2010	23/07/2010	Animateur	FPT Anim	S